Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260409-20260409011-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du jeudi 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3 avril 2026 et affichés à la mairie le 3 avril 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 14 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents (14) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony, GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*

Absents excusés (1) : *PÉDRONO Tanguy*

Pouvoirs (1) : *PÉDRONO Tanguy donne pouvoir à TRÉGARO Nicolas*

Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:BOULVAIS Marine*

11- Prévisions des animations de l'été

Madame Françoise DIABAT présente les diverses animations qui pourraient être organisées cet été :
Kayak sur l'étang (15 € la séance par personne)
Sortie à Kingoland prévue le jeudi 30 juillet (devis du car Le Net =282 € TTC ou Gautier =350 € TTC) – le prix de l'entrée à Kingoland est de 20.50 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident les animations proposées ci-dessus et décident de fixer la participation des familles pour la sortie à Kingoland au prix de 20.50 € par enfant.
L'activité Kayac est proposée gratuitement aux familles.

L'association Ô Bon Kru (comité des fêtes) organise un après-midi « inter-quartiers » le samedi 25 juillet et souhaite proposer un feu d'artifice. Cette année, la commune ne proposera pas de spectacle comme les année passées, mais pourrait financer le feu d'artifice. Les années passées, le cout du spectacle était environ de 1000 €. A ce titre, le conseil municipal donne un accord de principe pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ÔBK, d'un montant de 1 000 € , à condition que l'association vienne présenter son projet lors du prochain conseil municipal.

Le Maire, David BOULVAIS

MAIRIE DE CRUGUEL (Morbihan)